



BULLETIN INFO SÉCURITÉ

# FERROVIAIRE



## Normalisation du panneau « Urgence ferroviaire »

Direction des politiques et de la sécurité ferroviaire

### MISE EN CONTEXTE

La sécurité du transport ferroviaire au Québec est une responsabilité partagée entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. En règle générale, les grandes compagnies ferroviaires et les chemins de fer d'intérêt local dont les voies s'étendent hors du Québec sont de compétence fédérale, alors que tous les autres chemins de fer, dont les activités sont limitées à l'intérieur du Québec, sont de compétence provinciale.

Ce partage de responsabilités a des répercussions sur la gestion de la sécurité aux passages à niveau. Au Québec, il y a approximativement 1700 passages à niveau qui croisent des routes publiques :

- 70 % d'entre eux sont sous l'autorité législative fédérale.
- 30 % d'entre eux sont sous l'autorité législative du Québec.

Du côté fédéral, Transports Canada a adopté en 2014 le *Règlement sur les passages à niveau*, dans lequel il vient normaliser le panneau Avis d'urgence qui doit être installé à un passage à niveau public.

Le règlement fédéral n'ayant aucune portée juridique sur le réseau ferroviaire provincial, il revient au gouvernement du Québec de régler le sujet.

Les passages à niveau de compétence provinciale sont ainsi assujettis aux dispositions du *Règlement sur la sécurité ferroviaire*, lesquelles n'obligent pas l'installation de panneaux d'avis d'urgence aux passages à niveau.

AVRIL 2025

BULLETIN N° 4

Normalisation des  
panneaux d'urgence  
ferroviaire

### BULLETINS PRÉCÉDENTS

BULLETIN N° 1

Protection par sentinelle

BULLETIN N° 2

Identifier les points  
d'obstruction

BULLETIN N° 3

Sécurité des opérations  
ferroviaires sur les sites  
industriels

### BULLETIN À VENIR

Entretien estival aux passages à  
niveau

## PANNEAU « URGENCE FERROVIAIRE »

En vue d'uniformiser les bonnes pratiques concernant les avis d'urgence sur l'ensemble des passages à niveau au Québec, le ministère des Transports et de la Mobilité durable a procédé, en 2021, à la normalisation du panneau d'urgence ferroviaire selon les normes de signalisation routière du Québec. Les exploitants ferroviaires de compétence provinciale (chemins de fer & sites industriels) sont donc invités à utiliser sur leur réseau l'une des versions du panneau d'urgence ferroviaire plus bas.

Le nouveau panneau présente un message qui s'harmonise avec celui du panneau exigé à la réglementation fédérale. Il permet à tout usager de la route de signaler à la compagnie ferroviaire les bris ou les dysfonctionnements de l'infrastructure ferroviaire constatés, ou toute situation problématique observée à un passage à niveau.

Deux versions du nouveau panneau sont disponibles :

- « DIV-148-1 » permet de localiser le passage à niveau au moyen du point milliaire.
- « DIV-148-2 » permet de localiser le passage à niveau au moyen du point milliaire et de la subdivision.

Les devis techniques pour la fabrication sont disponibles dans le répertoire des dispositifs de signalisation routière du Québec du MTMD :

- [Devis technique - Panneau « Urgence ferroviaire » \(DIV-148-1\)](#)
- [Devis technique - Panneau « Urgence ferroviaire » \(DIV-148-2\)](#)



## CONCLUSION

L'utilisation des panneaux d'urgence ferroviaire présentés ci-haut n'est pas une exigence réglementaire pour les chemins de fer de compétence provinciale. Le présent bulletin vise à informer les entreprises et organismes quant aux outils mis à leur disposition, pour que leur soient signalées des situations problématiques survenant à leurs passages à niveau, et à les encourager à les utiliser pour y renforcer la sécurité.

Pour toute question relative au contenu de la présente infolettre, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante : [bulletinferroviaire@transports.gouv.qc.ca](mailto:bulletinferroviaire@transports.gouv.qc.ca)

## Information sur les bulletins

Les bulletins Info sécurité ferroviaire sont des messages périodiques envoyés aux différents exploitants ferroviaires de compétence provinciale ainsi qu'aux gestionnaires de sites industriels.

Les thèmes abordés sont choisis en fonction des observations effectuées au fil des années et qui présentent un enjeu relatif à la sécurité ferroviaire ou au respect de la réglementation applicable.

Cette publication a pour objectif de vulgariser ces enjeux et de favoriser les meilleures pratiques au sein de l'industrie.

Pour vous inscrire à la liste d'envoi de ces bulletins, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante :

[bulletinferroviaire@transports.gouv.qc.ca](mailto:bulletinferroviaire@transports.gouv.qc.ca)



## Liens utiles

Voici certains liens qui pourraient vous être utiles :

- [Sommaire de la législation](#)
- [Portrait du réseau ferroviaire au Québec](#)
- [Sécurité aux abords des voies ferrées](#)
- Programmes d'aide financière et soutien :
  - [PAPNM](#)
  - [PSITFIM](#)